



**TAP DU PIED
BALISES POUR DES TRAJETS À PIED EFFICACES,
SÛRS ET CONFORTABLES**

INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE PIÉTONNE



TOUS À PIED

INDEMNITÉ PIÉTONNE

La marche est un mode de locomotion universel.

Peu coûteuse, non polluante, source de bienfaits pour la santé, elle est presque accessible à tous, sans discrimination de revenus. Comme le souligne l'OCDE dans son rapport : « la marche peut largement contribuer aux grands programmes publics de développement durable et doit donc occuper une place centrale dans les politiques de transport (...). Faire en sorte que la marche soit une solution attrayante et complémentaire au transport motorisé constitue une réponse essentielle aux défis soulevés par le changement climatique, la dépendance aux énergies fossiles, la pollution, la mobilité d'une population vieillissante, la santé (...) ». L'enjeu en termes de santé publique est à souligner tant la marche permet de lutter contre les maladies cardiovasculaires, la sédentarité, etc.

La vitalité des villes et communes, que l'on soit en milieu rural ou urbain, est par ailleurs étroitement liée aux déplacements à pied qui animent l'espace public. La marche et la présence piétonne au sein d'un quartier contribuent très largement à créer des villes et communes attrayantes, conviviales et sécurisantes. De plus, la marche permet de découvrir son territoire et d'en mesurer la richesse.

Des mesures doivent être mises en place afin de favoriser ce mode de déplacement dont la marge de progression a un potentiel particulièrement important, quel que soit le territoire concerné. Au vu des enjeux qui nous attendent face à la crise climatique et voyant quel refuge et alternative la marche a été lors de la crise sanitaire, ce mode de déplacement doit être reconnu comme le chaînon entre toutes les autres formes de mobilité. Les transports publics, le vélo... sont les compléments de la marche.

Le meilleur moyen d'encourager la marche, mode de déplacement hautement performant et fiable sur les courtes distances, particulièrement économe et source de bienfaits pour la santé, l'économie, l'autonomie, le lien social, la qualité de l'air... est de lui consacrer les réseaux d'aménagements de qualité nécessaires pour des trajets sûrs et confortables pour toutes les piétones. Tout le monde est piéton et le sera d'autant plus si les trajets sont sources de bénéfices évidents et reconnus.

Depuis 2022, le budget mobilité est accessible à tous les employés qui disposent d'une voiture de société et dont l'employeur a décidé de mettre en place l'alternative du budget mobilité. Mesure qui n'est actuellement pas obligatoire pour les employeurs.

Pour Tous à Pied, on peut cependant aller encore un pas plus loin :

- **L'indemnité piétonne** actuellement prévue à 0,35€ **doit être augmentée à 0,70€**. En effet, le budget mobilité monture 2024 met en place l'indemnité piétonne à la même hauteur que le remboursement vélo et trottinette (soit 0,35€). Or à pied on parcourt nettement moins de kilomètres qu'à vélo ou en trottinette. Si on veut donc favoriser la marche à la hauteur des autres mobilités durables, le budget de l'indemnité piétonne doit être augmenté.
- De plus, bien que seuls les cyclistes soient mentionnés, **le piéton peut lui aussi bénéficier de la partie équipement pour augmenter la visibilité**.
- Enfin, **l'accès à l'indemnité piétonne devrait être élargi à tous les employeurs et donc employés**, qu'ils aient accès ou non au budget mobilité (que leur employeur leur propose ou non une voiture de société donc). Comme c'est le cas actuellement pour l'indemnité vélo au kilomètre et pour le remboursement intégrale des trajets en transport en commun.